

Madame, Monsieur les responsables associatifs,

Comme chaque année, la commune de Velleron renouvelle son soutien au tissu associatif local. Afin de préparer l'examen des demandes de subventions, nous vous invitons à constituer votre dossier selon la liste des pièces à fournir ci-dessous. Ces éléments sont indispensables pour assurer un traitement rapide et équitable de l'ensemble des demandes.

Afin que votre dossier soit recevable, **toutes les pièces ci-dessous doivent être transmises complètes, datées et signées**. Les dossiers incomplets ou non signés ne pourront pas être instruits.

1. Formulaire de demande

- Formulaire Cerfa n° 12156*06 dûment complété, daté et signé par le/la président(e) de l'association.
- Présentation précise du projet, de ses objectifs et du public concerné.

2. Documents administratifs

- Statuts à jour de l'association, datés et signés.
- Récépissé de déclaration en préfecture (création ou dernière modification).
- Liste actualisée des membres du bureau ou du conseil d'administration (nom, prénom, fonction, coordonnées).
- Attestation sur l'honneur certifiant que l'association est à jour de ses obligations fiscales, sociales et comptables.
- Numéro SIRET de l'association (obligatoire pour tout versement de fonds publics).

3. Documents financiers

- RIB au nom de l'association (pas d'un membre du bureau).
- Compte de résultat et bilan financier du dernier exercice clos, approuvés par l'assemblée générale, à retourner 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Formulaire Cerfa n° 15059*02
- Procès-verbal d'assemblée générale mentionnant l'approbation des comptes (si possible).
- Budget prévisionnel de l'année en cours ou exercice, pour laquelle est sollicitée la subvention, incluant la subvention demandée à la commune, cerfa N°12156*06

4. Documents relatifs à l'activité

- Rapport d'activités ou compte rendu moral de l'année précédente.
- Compte rendu d'utilisation des subventions précédemment attribuées (le cas échéant).

5. En cas de subvention d'investissement, exceptionnelle

- Devis, factures pro forma ou plan de financement détaillé du projet.
- Si travaux : autorisation d'occupation du lieu concerné ou attestation de propriété.

Dépôt des dossiers

Les dossiers complets doivent être transmis **avant le 15/01/2026** :

Par courrier : Mairie de Velleron - Place du Château - 84740 VELLERON

Ou par mail à : comptabilite@velleron.fr

Important

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra pas être examiné. Les subventions sont attribuées à titre discrétionnaire, dans la limite des crédits votés par le Conseil municipal.